



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 042 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 juin 2009

—
Président

M. Dean Allison

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 2 juin 2009

• (1500)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): La séance est ouverte. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la contribution fédérale pour diminuer la pauvreté au Canada. Nous tenons la 42^e séance du comité ici, à Toronto.

J'aimerais d'abord remercier les témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous, en dépit de leur horaire chargé, pour nous parler des activités qu'ils mènent, soit par l'entremise de leurs organisations respectives ou d'après leurs expériences personnelles.

Je pense que tout le monde ici sait déjà que nous sommes allés à Halifax, à Moncton et à Montréal, dans le cadre de notre étude, mais je le précise quand même à titre d'information. Nous espérons pouvoir nous rendre sur la côte ouest à l'automne. C'est ce qui est au programme pour l'instant.

Nous allons commencer par le témoin qui se trouve à ma gauche, Avvy Yao-Yao Go. Comme vous le savez, chacun d'entre vous fera un exposé, puis nous enchaînerons avec une période de questions.

Avvy Yao-Yao Go, je vous remercie d'être ici aujourd'hui et je vous souhaite la bienvenue. Vous disposez de cinq minutes. Lorsque vos cinq minutes seront écoulées, évidemment, nous vous laisserons la possibilité de terminer ce que vous avez à dire.

Mme Avvy Yao-Yao Go (directrice, Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic): D'accord. Je vais essayer de m'en tenir à cinq minutes.

Je tiens à remercier et féliciter le comité de se pencher sur une question aussi importante. Je sais que vous avez eu deux longues journées, alors j'espère ne pas trop vous ennuyer.

Nous vous avons soumis un mémoire, préparé conjointement par Colour of Poverty Campaign et l'OCASI. Je vais faire ressortir quelques-uns des points saillants de notre mémoire. Comme vous le constaterez, lorsque vous aurez la possibilité de le lire, celui-ci porte principalement sur le rôle du gouvernement fédéral au chapitre des disparités raciales accrues, qui se manifestent par la racialisation croissante de la pauvreté au Canada.

Si vous demandez aux membres des minorités ethniques quels sont les principaux facteurs à l'origine de leur pauvreté, ils vous répondront probablement leur difficulté à obtenir des postes bien rémunérés ou une promotion en raison de leur race. Étant donné la crise économique, les membres des minorités raciales risquent davantage de perdre leur emploi. Même dans les conditions optimales, ils sont souvent les premiers à être licenciés et les derniers à être embauchés.

À mesure que la récession prend de l'ampleur, nous craignons que les disparités économiques se creusent davantage. Et malheureuse-

ment, les statistiques ne font que confirmer nos préoccupations. À Toronto, les membres de groupes raciaux sont déjà de deux à quatre fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les membres de groupes non raciaux. Les membres des minorités ethniques constituent presque 60 p. 100 des familles défavorisées à Toronto.

Comme vous le savez sans doute, la race est à l'origine de la pauvreté autant chez les enfants. C'est ce qu'a révélé le rapport de la Société d'aide à l'enfance de Toronto. Dans la région du Grand Toronto, un enfant d'origine européenne sur dix vit dans la pauvreté. Toutefois, cette moyenne atteint le double chez les enfants de l'Asie orientale. Dans le cas des enfants de l'Asie du Sud, des Caraïbes et de l'Amérique centrale, de même que des enfants autochtones, c'est plutôt un sur quatre. Enfin, un enfant d'Asie de l'Ouest sur trois et un enfant d'Afrique sur deux vivent dans la pauvreté. Cela signifie que plus la couleur de votre peau est foncée, plus vous risquez d'être défavorisé.

Même les membres de minorités visibles nés au Canada sont beaucoup plus mal pris que leurs homologues blancs, particulièrement si nous tenons compte du fait que les Canadiens de seconde génération appartenant à des communautés raciales ont tendance à avoir un niveau de scolarité plus élevé que les cohortes non raciales.

Ce n'est pas un problème qui se limite à Toronto. Des études ont démontré que des disparités raciales semblables subsistaient ailleurs dans la province. J'ai d'ailleurs entendu récemment parler d'une étude menée à Calgary indiquant la même tendance.

Il est donc important d'admettre que la pauvreté au Canada est un problème d'ordre racial; c'est la première étape si nous voulons élaborer une stratégie efficace en matière de lutte contre la pauvreté. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit adopter d'urgence un plan national de diminution de la pauvreté qui prévoit une série d'initiatives universelles et des mesures précises pour remédier aux différentes sources de vulnérabilité qui exposent les minorités raciales et défavorisées à la pauvreté de manière disproportionnée.

Pour ce faire, nous demandons au comité d'examiner les solutions suivantes. Premièrement, le gouvernement fédéral doit reconnaître et éliminer les obstacles systémiques à l'inclusion, ainsi que la discrimination raciale dont souffrent ces groupes, en adoptant une mesure d'équité raciale pour tous ses programmes législatifs et ses politiques publiques.

Deuxièmement, plutôt que d'annoncer d'autres allègements fiscaux, qui ont un impact négatif sur les communautés raciales qui comptent sur les programmes et les subventions du gouvernement, le gouvernement fédéral devrait annuler certaines des réductions d'impôt afin qu'il y ait plus de fonds disponibles pour offrir les services et les programmes dont la population défavorisée a besoin.

Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait entreprendre une réforme du programme d'assurance-emploi. Je suis certaine que vous l'avez entendu à maintes reprises, mais sachez que les membres de groupes ethniques, de même que les femmes et les immigrants, sont surreprésentés parmi les travailleurs occupant un emploi atypique et à temps partiel, et par conséquent, sont les moins susceptibles d'être admissibles au programme d'assurance-emploi.

Quatrièmement, le gouvernement fédéral devrait immédiatement mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur l'équité salariale afin d'enrayer les iniquités salariales fondées sur la race — en plus du sexe — et annuler la décision concernant le pouvoir du Tribunal canadien des droits de la personne de trancher les causes d'équité salariale.

Cinquièmement, pour s'assurer que les membres de communautés raciales et autres groupes défavorisés bénéficieront de façon équitable du plan de relance économique, le gouvernement fédéral devrait obliger les provinces et les territoires qui reçoivent des fonds du gouvernement à se conformer à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait commencer à recueillir des données au sein de tous les ministères afin de relever les problèmes raciaux, structurels et systémiques et d'établir clairement des critères et des indicateurs précis en vue d'évaluer les progrès du plan de diminution de la pauvreté en ce qui concerne les communautés ethniques et défavorisées.

• (1505)

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant céder la parole à Michael Creek, de Voices from the Street.

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être ici aujourd'hui. La parole est à vous.

M. Michael Creek (coordonnateur, Voices From the Street): Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à vous remercier de m'offrir l'occasion de vous faire part de mes préoccupations. Je m'appelle Michael Creek et je suis le coordonnateur de Voices from the Street.

Ces dernières années, Voices from the Street a joué un rôle actif en s'assurant que les personnes défavorisées, sans-abri et handicapées puissent s'exprimer. Des facteurs socioéconomiques et l'exclusion sociale nous empêchent souvent de nous faire entendre. Je sais à quel point la pauvreté accable la population, puisque j'ai moi-même été immobilisé sous le poids de la pauvreté pendant 13 ans. Je suis donc bien placé pour connaître les difficultés auxquelles ces personnes font face tous les jours, non seulement ici, à Toronto, mais également à l'échelle de la province et du pays.

Au Canada, plus de 3,5 millions de personnes vivent dans la pauvreté. En Ontario, 1,3 million de citoyens sont aux prises avec la pauvreté, dont 600 000 à Toronto. Les pauvres sont souvent traités comme des citoyens de deuxième ordre. Ils sont abandonnés et

laissés à eux-mêmes, dépouillés de possibilités et de choix, et souvent même de leurs droits de la personne.

Plusieurs de nos gouvernements provinciaux ont reconnu qu'il fallait d'abord élaborer un plan et des stratégies en matière de lutte contre la pauvreté pour être en mesure de diminuer, voire d'éliminer la pauvreté. Cependant, l'apport du gouvernement fédéral est essentiel pour que l'Ontario et les autres provinces puissent intervenir convenablement.

Nous considérons que le gouvernement ontarien est sur la bonne voie, toutefois, il ne suffit pas de réduire la pauvreté en Ontario; nous avons besoin que le gouvernement fédéral prenne les devants et devienne un partenaire dans la lutte contre la pauvreté.

Nous pouvons enrayer la pauvreté à la grandeur de l'Ontario et du Canada. Chacun d'entre nous dans ce pays a un rêve, un désir et une vision du pays. Nous ne pouvons pas rendre la pauvreté illégale car, en tant que citoyens, nous avons la responsabilité morale et l'obligation de ne pas rester les bras croisés alors que d'autres vivent dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Je ne peux pas concevoir que le Canada pourrait laisser ses premières nations autochtones languir dans la pauvreté et l'exclusion sociale ou même ne pas intervenir à l'égard des personnes handicapées condamnées à la pauvreté à perpétuité. Beaucoup trop de Canadiens vivent dans la pauvreté à cause de leur handicap. Pouvez-vous imaginer cela?

En revanche, ces problèmes ne sont pas sans solution. Je me plais à imaginer un pays qui assure à chacun d'entre nous un lieu sûr, que nous pouvons appeler domicile, un pays exempt de pauvreté. Je rêve d'une province plus forte et plus saine qui soit équitable et juste ainsi qu'un Canada qui accorde la priorité aux questions socioéconomiques pour aller de l'avant.

Ces deux derniers jours, vous avez recueilli les témoignages de nombreux représentants de notre collectivité. Les experts du domaine vous ont fourni des faits pertinents, des chiffres et des études qui illustrent que notre pays traîne de l'arrière. Beaucoup de gens de diverses organisations ont comparu devant votre comité avec la même requête: la nécessité que le gouvernement fédéral agisse comme il se doit pour faire progresser le pays.

Prenons donc cette Journée nationale contre la faim pour ressentir la douleur de la faim. Nos citoyens ont faim, mais veulent par-dessus tout être considérés comme des citoyens à part entière.

Dans le cadre de vos consultations partout au pays, je vous demanderais d'écouter les gens qui ont vécu dans la pauvreté. Vous ne pouvez pas nous manquer. Nous sommes à tous les coins de rue de chaque petite ville et village, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Le nombre de Canadiens défavorisés augmente chaque jour. Aurons-nous le courage de faire cesser cette injustice qui gâche la vie de nombreux citoyens? Le Canada ne peut pas se permettre d'ignorer cette réalité. Notre pays s'affaiblit à mesure que nous laissons des gens derrière.

Merci.

• (1510)

Le président: Merci beaucoup, Michael.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Wayne de Jong, d'Habitat pour l'humanité Canada.

Monsieur, soyez le bienvenu. La parole est à vous.

M. Wayne de Jong (vice-président, Programmes internationaux et partenariats stratégiques, Habitat pour l'humanité): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, bonjour. Merci de me donner cette occasion de comparaître devant votre comité.

Habitat pour l'humanité Canada estime que l'élaboration de plans nationaux en matière de réduction de la pauvreté et de logement constitue une priorité. Le gouvernement fédéral doit accorder suffisamment de fonds aux provinces et aux territoires pour mettre ces plans en oeuvre, et la question du logement abordable doit être au coeur des politiques canadiennes de lutte contre la pauvreté.

Habitat pour l'humanité Canada met l'accent sur l'importance de l'accession à la propriété à coût abordable, un aspect qui a été quelque peu négligé dans le cadre du continuum de logement abordable. Nous vous demandons donc avec instance de reconnaître l'importance et l'efficacité à long terme des solutions d'aide pour l'accession à la propriété au problème généré par la crise du logement abordable. Un domicile stable, décent et abordable ouvre la voie à de meilleurs résultats au chapitre de la santé, de l'éducation et de la carrière, en plus d'être une source importante de fierté et de dignité humaines.

Au Canada, la pauvreté dépend dans une large mesure de deux éléments, c'est-à-dire le revenu et le logement. Beaucoup trop de Canadiens sont obligés de faire des choix déraisonnables et injustes entre payer le logement ou utiliser cet argent pour payer la nourriture, l'électricité ou la garderie.

Habitat pour l'humanité se sert du nombre de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement comme indicateur de pauvreté. Selon la SCHL, 1,5 million de ménages canadiens, soit 12,7 p. 100, avaient un besoin impérieux de logement en 2006. Le revenu moyen de ces ménages est inférieur à 20 000 \$. Un tiers d'entre eux sont propriétaires et deux tiers sont locataires. En fait, plus du quart des locataires au Canada ont un besoin d'hébergement urgent, principalement à cause du coût trop élevé.

L'organisme choisit les familles partenaires en se fondant sur les critères suivants: le besoin, la capacité de rembourser une hypothèque sans intérêt et la volonté de consacrer de leur temps. Habitat pour l'humanité tient également compte des seuils de faible revenu, du revenu moyen gagné dans la région et du rapport entre le coût du logement et du revenu.

Nous visons à ce que ces ménages ne consacrent pas plus de 30 p. 100 de leur revenu à leur logement. Comment? Nous mobilisons des bénévoles et des partenaires dans la collectivité pour nous aider à bâtir des maisons abordables, afin de promouvoir l'accès à la propriété comme outil pour briser le cycle de la pauvreté. Habitat pour l'humanité assure une maison de qualité à prix abordable sans exiger de mise de fonds et en offrant des hypothèques sans intérêt. Elle permet aux familles d'accéder aux avantages de la propriété. Ces familles sont alors en mesure de tirer parti de conditions de logement stables et ressentir le sentiment de fierté et de confiance qui découle de leur statut de propriétaire.

Un investissement ponctuel qui accroît l'accessibilité au logement et qui permet aux familles d'acheter leur maison peut s'avérer à long terme une solution beaucoup moins coûteuse que le versement de fonds permanents visant le soutien du revenu, les suppléments au loyer et les logements locatifs sans but lucratif. Des logements

locatifs seront toujours requis pour les familles à faible et à moyen revenu, les personnes qui débutent leur carrière ou celles qui sont en transition. Mais pour de nombreuses personnes, la pauvreté est un piège dont elles ont du mal à échapper.

L'écart se creuse de plus en plus entre les moyens financiers requis pour passer de la location à la propriété et un nombre croissant de ménages ont besoin d'aide pour accéder à la propriété. Avec un peu d'aide, beaucoup de locataires à l'échelle du pays pourraient avoir les moyens d'acheter une maison. Leur hypothèque et leurs taxes foncières pourraient même s'avérer moins cher que la location de leur logement actuel. Ce faisant, ils pourraient non seulement réduire leur coût de logement mensuel, mais aussi se constituer un capital, réduire leur recours aux subventions gouvernementales et stimuler le marché du logement. Comme autre avantage, lorsque les familles accèdent à la propriété, des logements locatifs se libèrent pour d'autres personnes pouvant en avoir un impérieux besoin.

Nous vous demandons avec instance de reconnaître l'importance des solutions d'aide pour l'accession à la propriété au problème généré par la crise du logement abordable. Nous croyons que le gouvernement fédéral peut appuyer le travail d'organismes qui favorisent et permettent l'achat d'une propriété à prix abordable en allouant des fonds aux provinces et aux territoires et en les encourageant à affecter des fonds supplémentaires aux projets d'accession à la propriété abordable. Un investissement dans les programmes d'accession à la propriété permet non seulement de construire des maisons pour des familles qui en ont un besoin impérieux à l'heure actuelle, mais leurs paiements hypothécaires servent aussi à financer de nouvelles maisons pour un nombre accru de familles à l'avenir.

C'est avec respect que nous demandons au gouvernement de reconnaître le rôle important de l'accession à la propriété à prix abordable comme élément clé des stratégies en matière de logement abordable et de réduction de la pauvreté. Il faut favoriser l'accès à des terrains à des prix raisonnables et accorder des fonds aux fournisseurs d'accession à la propriété à prix abordable sur une base unitaire pour améliorer de manière significative le niveau d'abordabilité. Le gouvernement doit allouer un financement aux provinces et aux territoires aux fins de soutien à la mise de fonds pour les familles à faible revenu admissibles et encourager les régions et les municipalités à mettre en oeuvre des stratégies de zonage, entre autres, qui permettront d'augmenter les disponibilités de nouveaux logements abordables. Enfin, il doit créer des programmes de crédit d'impôt qui incitent entreprises et particuliers à appuyer les initiatives de logement abordable. Ce modèle a obtenu de très bons résultats dans plusieurs États américains.

● (1515)

Grâce à ce genre de soutien, les fournisseurs de logements sans but lucratif pourraient avoir une incidence beaucoup plus importante. Davantage de familles s'intégreraient mieux et deviendraient des membres fiers et solidaires d'une collectivité. Une population bien logée est une population qui crée des communautés prospères, qui trouvent de nouveaux débouchés et qui choisit d'élire domicile au Canada pour tout ce qu'il représente comme pays: un endroit où chaque personne a la chance d'espérer à une vie meilleure. Habitat pour l'humanité Canada croit que cette chance doit être à portée de main de tous les citoyens.

Merci.

Le président: Merci, monsieur de Jong.

Nous allons maintenant céder la parole à Theresa Agnew, de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario.

Mme Theresa Agnew (membre, Affaires sociopolitiques, Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario): Bonjour.

Je suis infirmière praticienne affectée aux soins de santé primaires et je représente aujourd'hui l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario, à titre de membre de son conseil d'administration.

Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est offerte de participer aux travaux du comité. Les 110 000 infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario savent qu'un Canada débarrassé de la pauvreté a toutes les chances de devenir un pays en meilleure santé, plus dynamique, capable d'une plus grande intégration. Notre profession est présente sur les premières lignes — dans les hôpitaux, les cliniques communautaires, les foyers et auprès des personnes sans abri. Nous pouvons ainsi prendre le pouls de la fraction la plus vulnérable de la société.

Nous sommes souvent les premiers à constater les effets d'un ralentissement économique. Nous voyons les milliers de femmes et d'hommes mis à pied, qui perdent non seulement leur emploi et leur gagne-pain, mais aussi leur régime de remboursement des médicaments et des soins de santé. Nous observons directement ceux qui voient leur épargne-retraite s'évaporer, la valeur de leur maison chuter, et la sécurité d'un toit leur échapper. Les personnes qui font appel pour la première fois à une banque alimentaire rejoignent celles qui ont une longue expérience de la faim parce qu'elles occupent un emploi précaire, peu rémunérateur ou parce qu'elles reçoivent des prestations d'aide sociale dangereusement insuffisantes. S'attaquer à la pauvreté est littéralement une question de vie ou de mort. Les preuves ne manquent pas pour démontrer que les pauvres et les exclus de la société sont plus souvent malades et meurent plus jeunes que les personnes économiquement, socialement et politiquement mieux nanties.

Je travaille depuis 28 ans auprès de populations vulnérables. La plupart du temps c'était dans des centres de santé communautaires, mais je suis aussi allée parmi les premières nations, dans les communautés du Nord. Je vais vous raconter l'histoire de quelques-unes de ces personnes.

L'une de mes clientes, Ella, constate que son mieux-être, sa santé, sa dignité et ses droits sont menacés par le stress constant de devoir payer le loyer et gratter pour s'offrir de la nourriture et d'autres produits essentiels dans le peu qui lui reste de son salaire au taux minimum. Elle nourrit ses enfants d'abord, quitte à avoir souvent faim. Avant, elle était inquiète de la qualité peu nutritive des aliments de la banque alimentaire. Désormais elle craint de ne pas y trouver suffisamment de nourriture quand elle y retourne chaque mois. Il a fallu des années à Ella pour se trouver un fournisseur régulier de soins de santé. Les praticiens qui se sont succédé constataient qu'elle avait des antécédents de maladie mentale et lui ont refusé l'accès aux soins. Ils lui ont dit, par exemple, que ses éruptions et ses démangeaisons étaient psychosomatiques, mais, quand je l'ai visitée chez elle, j'ai constaté que ses lésions étaient dues aux punaises des lits, répandues à Toronto.

On dit beaucoup de choses du cercle vicieux de la pauvreté dont on ne pourrait jamais sortir. Je vais vous parler de ma propre expérience.

Dans ma famille, nous étions quatre enfants, et notre mère nous a élevés seule après la mort de notre père. Nous avons déménagé 13 fois avant que j'aie trois ans. Quand je parle de l'importance qu'a eue un logement stable pour notre famille, c'est pour insister sur la nécessité d'un plan national sur le logement abordable. À la mort de

mon père, ma mère a pu profiter de l'assistance sociale même si elle était propriétaire de sa maison. Cela a été indispensable au mieux-être de notre famille. Nous avons pu jouir d'un logement stable et faire partie d'une communauté. Quand ma mère a pu se trouver du travail à temps partiel, notre famille a néanmoins continué d'être protégée par une assurance de soins dentaires et une assurance-médicaments. Tous les enfants ont pu profiter du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, ce qui nous a ouvert les portes de l'éducation postsecondaire et permis de devenir des membres utiles de la société ayant un emploi rémunéré. Tous les quatre, nous travaillons, possédons notre maison et prenons soin de notre mère.

• (1520)

Pour améliorer l'accès des enfants à la santé et au bien-être, il faudra le leadership et la collaboration des trois ordres de gouvernement. Pour combattre la pauvreté et les inégalités en matière de santé qui découlent des privations et de l'exclusion sociale, nous vous recommandons vivement d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Nous vous invitons également à vous joindre aux infirmiers et aux infirmières de rue de Toronto, où nous serons heureux de vous accueillir et de vous faire entendre plus d'histoires des Torontois.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, Theresa.

Commençons par Mme Minna, qui disposera de sept minutes pour son intervention.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à vous tous.

Cet exposé était très intéressant. Comme vous êtes le dernier groupe de la journée, je tiens à vous dire, ainsi qu'à tous les autres groupes, que nous venons de passer deux journées remarquables, remarquables par la franchise des propos et l'originalité des idées exprimées par tous les témoins.

Bon nombre des recommandations que nous avons entendues ressemblent beaucoup à celles qu'on nous a faites d'un bout à l'autre du pays et elles vont de soi pour la plupart d'entre nous — réforme de l'assurance-emploi, programme national d'aide à l'enfance, stratégie nationale du logement, mise en place de mesures de soutien dans le cadre de l'infrastructure sociale des communautés, en sus des programmes, etc. Grâce à ces rencontres avec différents témoins, nous trouvons toujours des choses intéressantes à prendre en considération.

Je veux m'arrêter sur deux points. Je commencerai par M. de Jong, sur la question du logement.

Dans ma circonscription, Habitat pour l'humanité a construit un demi-pâté de maisons. J'ai contribué au processus décisionnel et j'ai participé à la remise officielle des clés. La fierté des nouveaux propriétaires était indicible. Dans beaucoup de projets auxquels j'ai participé, j'ai constaté qu'un toit assuré et la certitude de ne pas le perdre font toute une différence quant à la vision de la vie et aux risques que l'on peut se permettre de prendre. On sait que l'on ne se retrouvera pas dans la rue, que l'on jouit d'une certaine sécurité et que l'on a un endroit pour se réfugier. Cela se traduit par un gain considérable de dignité et de beaucoup d'autres choses. Je comprends ça.

La question de la propriété a déjà été abordée, et les coopératives d'habitation sont une très bonne chose. L'aide à l'accession à la propriété à prix abordable est également une mesure qui, selon moi, fonctionnerait. C'est extrêmement important.

Pourriez-vous nous donner plus de précisions? Par exemple, quel pourcentage des Torontois qui ont besoin d'un logement se rangeraient dans cette catégorie et pourraient profiter de ce programme? Supposons que nous ayons un programme d'aide à l'accession à la propriété à prix abordable; avez-vous une idée de la proportion de personnes que nous pourrions retirer de la liste d'attente pour un logement abordable?

M. Wayne de Jong: Dans la région de Toronto, environ 20 p. 100 de la population a impérieusement besoin d'un logement. Le pourcentage de ceux qui se qualifieraient pour une maison d'Habitat pour l'humanité serait beaucoup plus petit, parce que nous nous adressons à la fraction supérieure des personnes à faible revenu, celles qui se trouvent immédiatement sous le seuil de la pauvreté, tout en gagnant suffisamment pour payer leur hypothèque.

● (1525)

L'hon. Maria Minna: Donc l'accession à la propriété d'une maison à prix abordable concerne les personnes qui se trouvent à la limite, légèrement au-dessous ou au-dessus du seuil de faible revenu.

M. Wayne de Jong: Oui, mais c'est habituellement les personnes légèrement au-dessous. Cela s'applique probablement à la tranche supérieure de 5 p. 100 des personnes qui ont un besoin impérieux de logement.

L'hon. Maria Minna: Beaucoup gagnent probablement le salaire minimum et ont plus d'un emploi. Bien des familles de ma circonscription répondent à cette description. Elles seraient très fières de pouvoir profiter de ce programme.

Madame Go, je ne pense pas qu'il faille convaincre aucun de nous au sujet du problème de la racialisation de la pauvreté. Êtes-vous au courant d'études ou de travaux, à l'intérieur du système — qu'il soit provincial, fédéral ou municipal — ayant porté spécifiquement sur cette question, ayant permis de déblayer le terrain et d'élaborer des points de repère pour s'attaquer au problème — en plus de ce que vous avez dit et à quoi je souscris? Nous en avons besoin.

Mme Avvy Yao-Yao Go: Je suis heureuse de ce témoignage d'unanimité. Le 30 avril dernier, nous avons rencontré une ministre provinciale chargée de la lutte contre la pauvreté. Elle nous a affirmé la même chose, qu'il n'y avait pas de discussion, que race et pauvreté étaient reliées.

Nous avons lancé la campagne Colour of Poverty — la couleur de la pauvreté — il y a un peu plus d'un an et demi. Nous avions dû alors convaincre beaucoup de monde. Aujourd'hui, on reconnaît enfin la racialisation de la pauvreté. Certes, bien des études ont été effectuées au fil des ans, par un certain nombre d'auteurs. La Ville de Toronto a montré la voie à suivre. Elle a examiné les données des recensements de 1996 et de 2001 pour nous fournir tous les renseignements dont nous avons besoin pour mettre ce problème en évidence.

Différentes communautés ont examiné le problème, et divers projets ont porté sur lui. Certains de ces projets sont réalisés à l'Université de Toronto, le projet « three-city » (trois villes), par exemple. Le centre de santé communautaire d'Access Alliance a également entrepris de trouver une méthode pour élaborer des mesures, des indicateurs et des points de repère.

Ces études sont donc plus ou moins avancées. Mais je ne crois pas que les administrations municipales, provinciales ou fédérale en aient effectué, qui s'approprient vraiment la question, c'est-à-dire dont les auteurs exposent ce qu'ils ont l'intention d'élaborer.

Dans notre conversation avec la ministre, c'est même quelque chose que nous avons présenté, mais elle nous regardait avec l'air de

dire: « Aidez-nous ». J'en déduis, pour ma part, que rien n'a encore été fait.

L'hon. Maria Minna: Le problème est donc systémique, et j'en saisis bien la portée, ayant travaillé de nombreuses années dans la prestation de services aux immigrants. Ces problèmes affectent nos systèmes depuis longtemps. À une époque, ils touchaient les Italo-Canadiens et les Portugais, et je me souviens d'y avoir été confronté quand j'étais au COSTI. Maintenant, bien sûr, ils touchent les minorités visibles, peut-être même plus durement qu'à l'époque. Les problèmes systémiques n'ont donc pas disparu.

Cela m'amène à vous poser la question suivante. À votre connaissance, y a-t-il déjà eu une initiative, à la grandeur du système, ou, si vous préférez, à l'échelle de l'Ontario ou de toute autre administration ou ministère, pour examiner ce problème et l'intégrer à... ?

Mme Avvy Yao-Yao Go: Non. Mais je penserais, par ailleurs, à l'indice canadien du mieux-être de l'Atkinson Charitable Foundation, laquelle n'examine pas spécifiquement la question raciale. En outre, je ne saurais dire comment cela s'insère dans la problématique que nous examinons.

L'hon. Maria Minna: En effet. Mais simplement pour conclure, j'ajouterais que je m'efforce toujours de trouver moyen de morceler les problèmes systémiques. Abattre les barrières systémiques est plus difficile que de défoncer un mur de briques. Ce l'est réellement. Je le sais, j'ai déjà essayé. J'en ai été quitte pour des maux de tête et j'ai parfois obtenu des résultats, mais on ne réussit pas toujours. C'est vraiment difficile. C'est pourquoi je dis qu'il faut...

Alors, je comprends. Merci.

● (1530)

Mme Theresa Agnew: Si je pouvais, pour répondre à votre question, témoigner des choses que je vois dans les centres de santé communautaire où je travaille. Ainsi, par exemple, les demandeurs du statut de réfugié qui viennent au Canada peuvent bénéficier provisoirement de soins médicaux payés par le fédéral. Comme, toutefois, ce programme est très restrictif, il arrive que certains demandeurs soient privés de soins essentiels.

En outre, l'Ontario est l'une des rares provinces qui accepte les citoyens naturalisés comme les nouveaux arrivants mais qui, pendant les trois premiers mois, leur refuse l'accès au Régime d'assurance-maladie de l'Ontario. Nous voyons beaucoup de gens qui en souffrent. Quand j'ai commencé à exercer, j'ai vu beaucoup de femmes qui ont décidé d'accoucher à la maison, plutôt que de défrayer les coûts d'un séjour à l'hôpital. J'estime que, à cet égard, on devrait modifier la loi.

L'hon. Maria Minna: Je suis d'accord.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est à M. Ouellet, pour sept minutes.

[Français]

M. Christian Ouellet (Brome—Missisquoi, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Go, vous avez dit plus tôt que les réductions de taxes avaient eu un effet négatif sur les communautés et sur les programmes. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi et comment?

[Traduction]

Mme Avvy Yao-Yao Go: Le bilan montre les dépenses et les recettes, n'est-ce pas? L'État reçoit l'argent des contribuables pour payer les programmes et services destinés aux personnes qui en ont besoin. Les personnes les plus susceptibles de compter sur ces programmes et services et d'en profiter, que ce soit la prestation fiscale pour enfants ou n'importe quel autre type de programme, sont généralement pauvres. Elles sont plus susceptibles d'avoir besoin de ces programmes pour simplement survivre ou améliorer leur situation. Si les communautés raciales sont surreprésentées parmi les pauvres, il s'ensuit qu'elles sont également surreprésentées parmi les personnes qui ont besoin de ces programmes et services.

Les baisses d'impôt ont l'inconvénient d'inciter l'État à réduire ses programmes et ses services. Le gouvernement ne peut plus autant dépenser puisque ses revenus diminuent. C'est pourquoi nous pensons qu'une meilleure politique fiscale consiste non pas à réduire davantage les impôts, mais, plutôt, à s'assurer que les contribuables soient imposés à un taux réaliste, qui permettra à l'État de financer ces programmes convenablement.

Bien sûr, nous pensons tous que le fisc nous étrangle. Or, d'après toutes les études, les Canadiens ne sont pas opposés en soi aux taxes, mais ils veulent être assujettis à une politique fiscale équitable. Je suis convaincue qu'une politique fiscale équitable signifie que les riches sont davantage imposés que les pauvres. Les détenteurs d'emplois décents gagnant des revenus décents ne s'opposent pas à devoir payer davantage de taxes s'ils savent que cet argent sera bien utilisé. Cela fait également partie d'une politique fiscale équitable.

[Français]

M. Christian Ouellet: Merci beaucoup, madame Go.

Monsieur Creek, vous avez dit que vous retrouviez des sans-abri même dans les villages et dans les petites villes. Ici, personne ne nous en a parlé, jusqu'à maintenant. Tout le monde parlait de villes comme Toronto. Mon comté est formé de petits villages, et je trouve important qu'on s'occupe des gens partout. Pourriez-vous nous en parler? Y a-t-il de l'aide? Y en a-t-il plus qu'avant? Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

M. Michael Creek: Je passe beaucoup de temps à échanger avec les gens et à visiter d'autres communautés. Récemment, j'étais à Port Dover, petite ville du sud de l'Ontario, où j'ai parlé avec de nombreuses personnes qui n'étaient pas des sans-abri, mais qui vivaient dans la pauvreté. En milieu rural, les services sont souvent très limités. Consulter son médecin est même difficile si les transports publics n'existent pas. Comment va-t-on de Port Dover à Simcoe, si on est une personne handicapée?

Nous devons examiner comment la pauvreté touche les gens, non seulement dans les grandes villes, mais à la campagne également. Il est important d'aller y voir les personnes vivant dans la pauvreté et de trouver le moyen d'améliorer leur sort.

• (1535)

[Français]

M. Christian Ouellet: Merci beaucoup.

Monsieur de Jong, comme vous le savez, et comme je l'ai déjà mentionné, nous avons reçu ce matin M. Shapcott. Il nous a dit que le quart des Ontariens ne peuvent pas se prévaloir d'un programme de logements à coût abordable mis en place par le gouvernement actuellement.

Vous parlez toujours de logements ou de maisons à coût abordable. Cela veut-il dire que vous laissez de côté un quart de la population parce que ces gens n'ont pas assez d'argent pour recevoir l'aide de Habitat for Humanity Canada?

[Traduction]

M. Wayne de Jong: Je ne dirais pas que ces gens sont laissés de côté; je dirais qu'Habitat pour l'humanité joue un rôle important dans la gamme des services offerts en matière de logement.

Cette gamme, si vous l'ignorez, va du refuge d'urgence à l'accession à la propriété au prix du marché en passant par les foyers de transition, les loyers sociaux ou subventionnés, les loyers au prix du marché, l'accession à la propriété à prix abordable. Notre créneau, dans cette gamme, c'est l'accession à la propriété à prix abordable.

Notre rôle est d'aider les personnes pouvant accéder à la propriété à s'affranchir du logement locatif. Cela libère des places dans le parc locatif. Ces personnes accèdent à une situation qui, à long terme, leur sera beaucoup plus profitable, parce qu'elles se constituent un avoir propre et qu'elles jouiront d'un milieu de vie plus stable et d'une sécurité meilleure.

Nous ne laissons pas les autres de côté, mais nous créons pour certains d'entre eux des places dans le parc locatif, où elles constituent une denrée rare.

[Français]

M. Christian Ouellet: Arrivez-vous à rejoindre les personnes seules, les personnes qui n'ont pour seul revenu que leur pension de vieillesse? Arrivez-vous à rejoindre les femmes qui ont des enfants et les femmes seules? Autrement dit, quelle population rejoignez-vous?

[Traduction]

M. Wayne de Jong: Notre priorité ce sont les ménages avec enfants, y compris les ménages monoparentaux. Nous ne nous adressons pas souvent aux célibataires ou aux personnes âgées. Nous ne pouvons offrir qu'un nombre limité d'unités de logement chaque année, et nous voulons réellement concentrer nos efforts sur les familles avec enfants.

[Français]

M. Christian Ouellet: Merci.

Madame Agnew, un peu plus tôt, vous avez parlé du cycle de pauvreté. Pourriez-vous nous expliquer un peu ce concept?

[Traduction]

Mme Theresa Agnew: C'est une formule imagée pour dire qu'une fois que l'on devient pauvre, il est très difficile pour soi-même ou pour ses enfants de s'en sortir. Malheureusement, on finit par voir plusieurs générations d'une même famille, peu instruites, vivre dans la pauvreté, dans des logements insalubres, avec de faibles revenus.

[Français]

M. Christian Ouellet: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous vous écoutons, Michael.

M. Michael Creek: Simplement une petite remarque sur la question du logement.

En 2007, je vivais avec 7 200 \$ par année, soit le montant des prestations que je recevais du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. En 2008, après avoir vécu 13 années dans la pauvreté, j'ai trouvé un emploi. La semaine dernière, je me suis acheté un condo, ici, en ville.

Pour les célibataires dont les revenus sont faibles ou modestes, il y a donc des occasions à saisir. En 2008, je gagnais 41 000 \$. Ces occasions existent, et nous devons les faire mieux connaître pour que chacun ait la possibilité de posséder sa maison.

Le président: Merci Michael pour cette histoire réjouissante.

Monsieur Martin, vous avez sept minutes.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Je veux me faire l'écho de ce que mes prédécesseurs ont dit. Nous vous sommes réellement reconnaissants d'avoir pris le temps de venir nous faire connaître vos points de vue et nous aider dans notre travail.

Pour commencer, Avvy, vous rappelez-vous du Programme d'équité d'emploi du début des années 1990? A-t-il été utile?

• (1540)

Mme Avvy Yao-Yao Go: Parlez-vous du programme de la province?

M. Tony Martin: Oui.

Mme Avvy Yao-Yao Go: Eh bien! il a été éphémère. Il a été mis sur pied par les néo-démocrates et, avant d'avoir pu faire ses preuves, il a été supprimé par les progressistes-conservateurs qui leur ont succédé en 1995. Si ce programme n'a pas eu le temps de faire ses preuves, il est cependant sûr que le programme fédéral homologué a été très utile.

C'est intéressant, parce que même le premier ministre de la province et notre maire soulignent la diversité de la population de Toronto et ils donnent en exemple certains milieux de travail. Ils citent souvent les banques et les entreprises de télécommunications. Or, ces sociétés sont toutes assujetties à la réglementation fédérale et, en conséquence, au programme fédéral d'équité en matière d'emploi. D'après moi, cela prouve l'utilité du programme fédéral. En première ligne, tout au moins, les effectifs se sont diversifiés.

Le programme n'a pas changé grand chose dans la haute direction de certaines de ces sociétés, qui reste fondamentalement constituée d'hommes de race blanche, mais, chez les cadres inférieurs et dans les effectifs à la base, le programme fédéral a favorisé la diversification du milieu de travail.

M. Tony Martin: D'accord.

Michael, je sais que vous cumulez diverses fonctions. Faites-vous partie de l'organisation Canada sans pauvreté?

M. Michael Creek: Oui.

M. Tony Martin: Et, il y a à peu près une semaine, vous avez lancé une campagne sur le thème de la dignité pour tous. Pouvez-vous nous en parler un peu?

M. Michael Creek: Volontiers.

Comme M. Martin l'a dit, je fais partie du conseil d'administration de Canada sans pauvreté, un organisme national qui oeuvre à l'élimination de la pauvreté au Canada. Nous avons lancé une campagne sur l'emploi de la notion de dignité et sur ses rapports avec les personnes qui vivent dans la pauvreté. On perd notamment sa dignité quand on devient pauvre. Tous comprennent ce que « dignité » veut dire. Souvent, des mots comme « stigmatisation » sont difficiles à comprendre, à définir. Mais pour ceux qui

connaissent concrètement la pauvreté, la façon dont elle touche ses victimes et ravage les communautés...

Je vis dans Regent Park, l'un des quartiers les plus pauvres en Ontario. Tous les jours, je suis le témoin de discrimination raciale aux dépens de personnes incapables de trouver un emploi dans notre pays, uniquement à cause de la couleur de leur peau.

Pour moi, cela met en cause la dignité. Il n'y a pas de dignité pour l'immigrant qui se retrouve totalement exclus de la société canadienne. On perd sa dignité quand ses diplômes ne sont pas reconnus ici dans ce pays. Quand on n'a pas les moyens de nourrir sa famille.

Ce sont ces exemples que nous voulons porter à l'attention des Canadiens, parce que les Canadiens ne comprennent pas ce qu'est la pauvreté. Ils ne comprennent pas les dommages et les coûts de la pauvreté, les coûts que nous, citoyens, devons assurer quotidiennement.

M. Tony Martin: Wayne, il y a quelques années, j'ai fait une tournée du pays en vue de parler de pauvreté avec des Canadiens, de les écouter. À mon arrivée à Victoria, j'ai rencontré un groupe plutôt actif et dynamique qui tentait de construire des logements à prix abordable. En fait, il avait l'argent pour construire, mais il était incapable d'acheter les terrains.

Est-ce un problème répandu au pays ou est-il particulier à Victoria?

M. Wayne de Jong: C'est un gros problème à Victoria, à Toronto et dans d'autres grands centres urbains, mais, en fait, nos 72 sociétés affiliées réparties aux quatre coins du pays y sont confrontées, même en région rurale. Le prix exorbitant des terrains est le plus grand obstacle.

• (1545)

M. Tony Martin: Avez-vous une solution à nous proposer?

M. Wayne de Jong: Nous sommes constamment à la recherche de terrains à vendre à un prix inférieur à celui du marché ou qui nous sont offerts en dons, naturellement, y compris dans le cadre de l'initiative visant à mettre les biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri, qui relève de l'RHDC. La dernière fois que nous avons pu obtenir des terrains convenables dans le cadre de ce programme date de plusieurs années, parce qu'un grand nombre de ces terrains sont réservés à un usage institutionnel qui ne convient pas aux familles qui sont partenaires d'Habitat. Par contre, nous collaborons aussi avec les provinces, les régions et les municipalités en vue d'obtenir des terres à un prix inférieur à la valeur marchande ou, idéalement, sous forme de dons. C'est une lutte de tous les instants parce que, comme je le disais tout à l'heure, il s'agit du plus grand obstacle auquel font face toutes nos affiliées.

M. Tony Martin: Theresa, nous avons accueilli, avant vous, un groupe de témoins qui incluait une femme venue nous parler de l'impact de la pauvreté sur sa santé. Ce n'est pas un phénomène évident. Quand on entend le mot « pauvreté », on pense tout de suite au logement, au manque d'argent et à l'isolement. On ne fait pas toujours le lien avec la santé. Elle a dit qu'elle n'était plus capable de bien se nourrir, particulièrement après que le gouvernement ontarien a réduit de 21,6 p. 100 en 1995 les prestations d'assistance sociale.

Constatez-vous souvent ce genre de phénomène dans le cadre de votre travail?

Mme Theresa Agnew: La sécurité alimentaire est l'un des plus importants problèmes de nombreuses personnes avec lesquelles je travaille, et les banques alimentaires sont écrasées par l'explosion de la demande à Toronto. Quand on écoute les gens nous raconter leurs histoires, on se sent abattu par l'ampleur du problème. Par exemple, beaucoup de personnes savent qu'elles ne peuvent avoir recours à la banque alimentaire plus d'un certain nombre de fois par mois. Elles apprennent donc où aller pour obtenir des aliments à prix abordable pour leur famille. Souvent, les banques alimentaires n'ont pas de préparations pour nourrissons. Les gens optent donc pour d'autres solutions en vue de nourrir leurs enfants. Nous observons également que les parents se privent de bien manger pour pouvoir nourrir leurs enfants. Ce ne sont là que quelques exemples de ce qu'on me raconte.

Cependant, j'entends souvent parler de personnes qui cessent de prendre leurs médicaments parce qu'elles ne peuvent plus se les payer et qu'elles ne sont pas admissibles aux prestations pharmaceutiques. Vous n'avez pas idée de toutes les portes auxquelles nous frappons pour leur obtenir les médicaments: le programme Trillium, le Programme de soutien aux personnes handicapées, les dons de médicaments pour des raisons humanitaires et les dons d'entreprises pharmaceutiques. Mais ce qu'il faut avant tout, c'est un régime national et public d'assurance-médicaments auquel ont accès ces personnes. Ce ne sont pas les profits des pharmaceutiques qui importent, mais bien l'accès aux médicaments.

Récemment, une cliente qui avait des problèmes de santé mentale, mais dont l'état était depuis longtemps stable avait un emploi. Elle a été licenciée. Par la suite, elle ne pouvait plus acheter les médicaments qui lui permettaient de contrôler sa maladie mentale et elle a fini par être hospitalisée.

Le président: Je vous remercie.

Tony, merci également.

Mme Avvy Yao-Yao Go: Puis-je faire une observation?

• (1550)

Le président: Certainement. Je vous demanderais seulement de le faire très rapidement.

Mme Avvy Yao-Yao Go: J'aimerais seulement souligner qu'en plus de ses effets sur la santé physique, la pauvreté peut aussi causer des problèmes de santé mentale. Beaucoup de clients que nous rencontrons ne peuvent pas se payer les médicaments, comme il a été mentionné, mais la pauvreté aggrave leur dépression.

Ce matin, j'ai assisté à l'audition d'un appel devant le Conseil de détermination d'invalidité du RPC. Ma cliente souffre de fibromyalgie, de discopathie dégénérative, de toutes sortes de maladies, et elle est incapable d'acheter les antidouleurs. Elle a eu recours à la médecine chinoise; elle se brûle la peau pour enrayer la douleur, et son corps est couvert de cicatrices. Elle a demandé à son médecin de lui prescrire des médicaments pour se suicider.

Une mauvaise santé physique peut parfois entraîner des troubles mentaux également. Bien sûr, il existe aussi des études qui révèlent que le racisme joue dans la santé mentale. Donc, il faut aussi se pencher sur toutes ces questions.

Le président: Je vous remercie.

C'est maintenant le tour de M. Lobb, pour sept minutes.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis d'humeur plutôt amicale aujourd'hui. Donc, si Mme Minna n'y voit pas d'inconvénient, je vais partager mon temps avec elle

puisque nous nous trouvons dans sa ville natale. Cela lui permettra de poser quelques questions supplémentaires.

Monsieur Creek, je comprends tout à fait que vous ne teniez pas à fournir des détails personnels, mais j'aimerais bien vous entendre parler un peu plus. Il est souvent question de gens qui sombrent dans la pauvreté ou l'itinérance. Vous avez dit que vous aviez réussi à vous en sortir, à remonter la pente. Je me demande simplement si vous pouvez dire au comité quels sont les principaux jalons, les principales étapes que vous avez dû franchir pour y arriver.

M. Michael Creek: Je vais commencer par vous raconter comment je suis devenu pauvre. On m'a diagnostiqué un cancer. Je venais de commencer un nouveau job et je n'avais pas d'assurance privée. J'ai tôt fait d'apprendre qu'au Canada, il n'y a pas de filet social. J'ai vécu les 13 années qui ont suivi dans la pauvreté.

Puisqu'il est question de santé, pendant 13 ans, j'avais à la jambe deux plaies ouvertes qui refusaient de guérir. Souvent, ces plaies étaient ouvertes jusqu'à l'os, de sorte qu'elles étaient extrêmement douloureuses. Depuis que je peux mieux me nourrir, les plaies ont commencé, enfin, à guérir. Donc, la pauvreté a une nette influence sur la santé et sur l'accès à des aliments nutritifs.

Pour répondre à la seconde partie de votre question, c'est un peu par chance que j'ai trouvé le moyen de m'en sortir. J'attendais de voir le médecin, pour faire soigner une dépression. C'est fréquent chez les pauvres; on ne peut y échapper.

Il y avait sur le mur une affiche qui annonçait qu'on était à la recherche de personnes désireuses de suivre une formation sur l'art de parler en public, sur la résolution de conflits et sur la politique et intéressées à vivre une expérience visant à embrasser le changement. J'ai couru le risque. Souvent, ces cours et tout ce qui est offert dans la communauté n'aboutissent à rien de concret. Dans ce cas-ci, j'ai suivi un cours de formation de 12 semaines. À la fin, le coordonnateur a quitté ses fonctions et, au bout de quelques mois de travail acharné, j'ai obtenu le poste.

C'est là une des choses dont ont vraiment besoin ceux qui vivent dans la pauvreté, d'avoir ce genre de choix et de possibilités. Ils n'en ont pas vraiment.

Un bon exemple, en Ontario, est le programme de formation qui était offert aux travailleurs mis à pied. Or, s'ils étaient inscrits au programme Ontario au travail ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ils étaient exclus. Si les gens avaient pu s'en prévaloir, certains auraient pu s'en sortir.

Donc, ce n'est pas toujours une simple question d'argent. Il faut aussi donner aux gens la possibilité et la chance de changer leur vie par eux-mêmes.

M. Ben Lobb: Je vous remercie.

Madame Minna.

L'hon. Maria Minna: Merci, monsieur Lobb.

J'aurais une question à poser à Mme Go pour clarifier quelque chose.

L'Ontario n'assure-t-il pas un certain nombre de médicaments pour les Ontariens à faible revenu? Est-ce que je me trompe? Je reviens au problème d'achat de médicaments dont vous parliez.

Mme Avvy Yao-Yao Go: Il existe différents programmes — Trillium, et si vous êtes prestataire d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, vous arriverez à obtenir des médicaments assurés également —, mais tous les pauvres ou les travailleurs pauvres n'ont pas accès à tous ces programmes. Donc, dans mon cas particulier, ma cliente est mariée et mère de quatre enfants, et son époux travaille. Le revenu familial suffit pour faire vivre la famille, mais il est trop faible pour payer tous les médicaments dont elle a besoin.

L'hon. Maria Minna: Par simple souci de clarté, je sais qu'il existe un certain seuil de revenu en deçà duquel les Ontariens cessent de payer la facture mensuelle de soins de santé. Je croyais qu'il existait aussi un programme d'assurance-médicaments générale pour les Ontariens à faible revenu.

Mme Avvy Yao-Yao Go: Non, il n'y en a pas.

L'hon. Maria Minna: D'accord. Je croyais qu'il y en avait un. Ils ont donc uniquement droit à l'assistance sociale et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

• (1555)

M. Michael Creek: Même si vous êtes prestataire du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et d'Ontario au travail, vous devez tout de même déboursier 2 \$. Le montant peut vous paraître négligeable, mais si vous avez quatre médicaments prescrits à acheter, cela fait 8 \$. Il faut aussi avoir les moyens de se rendre à la pharmacie, d'aller chez le médecin. Tout cela peut s'additionner assez vite.

Moi-même, le renouvellement de mes ordonnances me coûtait habituellement entre 30 et 40 \$ par mois. Il existe des circonstances atténuantes lorsqu'on cherche des médicaments prescrits pour des prestataires d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Mme Theresa Agnew: J'aimerais simplement ajouter que vous seriez probablement étonnés de toutes les exclusions. La liste des médicaments assurés n'est pas longue, et là encore, uniquement si vous y êtes admissible en vertu d'Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

À titre d'exemple uniquement, certains médicaments prescrits pour le diabète sont assurés, mais pas les nouveaux. Les plus efficaces qui ont le moins d'effets secondaires ne sont pas assurés. Les bandelettes qui servent à lire le taux de glycémie ne le sont pas non plus. Par conséquent, si l'on veut par exemple qu'une personne diabétique contrôle bien sa maladie, il est souhaitable qu'elle puisse vérifier sa glycémie, mais les personnes incapables de se payer les bandelettes, qui coûtent 1 \$ chacune en moyenne, sont incapables de le faire.

Les soins dentaires ne sont pas assurés non plus. J'ai de nombreux clients capables de se nourrir, mais qui ne peuvent le faire parce qu'ils n'ont pas de prothèses.

L'hon. Maria Minna: J'aurais besoin d'un autre éclaircissement. Durant la dernière année ou les deux dernières, le gouvernement de l'Ontario n'a-t-il pas élargi le programme de soins dentaires? Je suppose que c'est à l'intention des enfants.

Mme Theresa Agnew: Un pareil élargissement est prévu en Ontario. Pour l'instant, certains de mes clients peuvent obtenir des soins dentaires d'urgence en passant par certaines cliniques publiques. Par contre, cela ne s'applique pas aux soins préventifs, et il est impossible d'obtenir des prothèses par l'intermédiaire de ces programmes. En dépit du programme de soins dentaires élargi annoncé, nous attendons encore d'en connaître les détails.

Par exemple, les enfants d'une famille prestataire d'Ontario au travail reçoivent des soins dentaires et sont admissibles à l'assurance, mais si vous êtes une personne âgée, vous n'y avez pas forcément accès.

Le président: Votre organisme fait du travail admirable. Je sais que le conseil scolaire de Niagara vient tout juste de terminer la construction de maisons l'an dernier, dans cette région. Je crois qu'elles seront envoyées en El Salvador ou un autre endroit de ce genre. Ce genre de participation me réjouit.

Des témoins sont venus nous parler des arrêtés municipaux qui les empêchent d'avoir une maison-jardin pour abriter leurs vieux parents notamment. L'autorisation de pareilles habitations aiderait-elle réellement? Je suppose que ce pourrait être utile, mais je ne crois pas que c'est ainsi qu'on réglerait le problème, loin de là. Serait-ce une véritable solution?

M. Wayne de Jong: Si l'on adoptait les règlements de zonage et les arrêtés municipaux qui conviennent, l'Habitat pour l'humanité pourrait facilement perdre sa raison d'être. Par exemple, de nombreuses municipalités ont adopté des règlements de zonage dans certains secteurs pour favoriser l'inclusion, dans tout nouveau projet immobilier, de 5 p. 100 de logements à prix abordable. Bien sûr, les promoteurs immobiliers s'y opposent farouchement parce que cela ne correspond pas à leur meilleur intérêt. Dans les collectivités qui ont adopté cette pratique, par exemple en Colombie Britannique, la pénurie de logements abordables a été pratiquement éliminée. De pareilles solutions seraient certes très utiles.

Le président: Vous recommanderiez donc que nous demandions aux municipalités de faire leur part. Comme je l'ai dit, ce ne sera pas la solution finale, mais elle contribuera tout de même à aplanir des difficultés.

• (1600)

M. Wayne de Jong: Le fait d'autoriser l'ajout d'annexes aux maisons peut faire toute la différence au sein de collectivités. C'est ce qu'on a pu observer dans de nombreux centres urbains.

Le président: Quand il est question du coût des terrains, vous avez raison: le terrain existe déjà. Il s'agit en réalité simplement du coût de la construction.

Est-il vrai que vous projetez de construire 250 logements cette année?

M. Wayne de Jong: Oui, en 2009.

Le président: Quels sont vos plans? Il me semble que chaque année vos projets prennent de l'ampleur. En 2010-2011, la tendance se maintiendra-t-elle?

M. Wayne de Jong: Notre objectif est de construire 500 logements par année au Canada au cours des quatre à cinq prochaines années, et un nombre équivalent à l'international. Notre programme international est très étendu. Au Canada, notre objectif immédiat est de construire 500 maisons. Ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, nous en sommes conscients, mais dans les 72 localités où nous construisons des maisons Habitat, cela nous permet de mieux sensibiliser à la pauvreté et au besoin de logements à prix abordable. Des centaines de bénévoles travaillent à la construction de chaque maison Habitat. C'est ainsi qu'ils en apprennent beaucoup sur leur communauté, et bon nombre d'entre eux prennent part au mouvement de promotion de logements à prix abordable et de réduction de la pauvreté.

Le président: Ce serait là un avantage de taille. Votre modèle me plaît. Je me rends compte qu'il ne peut être universel, mais vous offrez des prêts sans intérêt. Je suppose que vous obtenez des dons. Vous agissez presque comme une banque. Vous coordonnez le tout, et le bénévolat est merveilleux. Vous demandez aux gens d'aider et de participer. Dans l'ensemble, je suis convaincu que c'est le bénévolat qui vous permet de construire à moindre coût, mais une grande partie des fonds que vous levez est distribuée en hypothèques sans intérêt et sans mise de fonds initiale.

M. Wayne de Jong: C'est vrai que nous assumons le rôle d'une banque. Il s'agit en fait d'un fonds renouvelable qu'il faut constamment financer. Quand nous sommes incapables d'obtenir un terrain à prix abordable, il faut que nous levions plus de fonds de manière à pouvoir l'acheter. Le renouvellement du fonds, du Fonds pour l'humanité qui sert à construire des maisons, exige beaucoup de levées. Les remboursements d'hypothèque qui retournent aux affiliées servent aussi à construire des maisons. Souvent, un tiers de leurs fonds viennent des paiements hypothécaires et les deux-tiers, de dons. C'est nécessaire, parce que les hypothèques ne rapportent pas d'intérêt. Nos prêts ne rapportent pas autant que ceux qui sont consentis par les banques ordinaires, et nous avons besoin de plus de capital pour en assurer le financement.

Le président: Reste-t-il des questions? Fort bien.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence. Nous vous sommes vraiment reconnaissants du travail que vous faites et des suggestions que vous avez avancées aujourd'hui.

Avant de mettre fin à nos audiences ici, à Toronto, je tiens à remercier notre greffière Christine et notre attaché de recherche Kevin qui ont beaucoup travaillé en coulisse simplement pour assurer la présence des députés. Le véritable travail se fait en coulisse, comme vous le savez.

Je tiens à remercier les interprètes et les techniciens qui rendent aussi de pareilles audiences possibles et, naturellement, les responsables de la logistique. Je ne les vois même pas dans la salle. Ils sont probablement...

Une voix: À bord d'un avion.

Le président: C'est vrai, ils sont déjà à bord de l'avion — ils sont partis.

Chantal et Hilary sont aussi des attachées de recherche du comité qui ne faisaient pas partie de ce voyage-ci.

Je veux aussi remercier monsieur Ouellet, qui agit comme substitut.

Vous êtes un véritable gentleman. J'ai été ravi de pouvoir apprendre à mieux vous connaître au cours des derniers jours. Je vous remercie beaucoup.

Cela étant dit, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.